

*Initiatives ministérielles*

Il n'y a pas que les lacunes du projet de loi. Le fait que le gouvernement n'ait pas tenu de débat national sur la politique de télécommunications a empêché le Canada d'élaborer une stratégie claire dans ce domaine. Jamais le gouvernement n'a accepté d'examiner le secteur des télécommunications, d'en étudier les diverses composantes et leurs relations afin de pouvoir donner des directives claires.

C'est pourtant ce qu'il aurait dû faire, selon un certain nombre de témoins comparaisant devant le comité sénatorial chargé d'effectuer une étude préalable de ce projet de loi. À notre avis, si une stratégie avait été élaborée, le gouvernement aurait pu s'en inspirer pour rédiger le projet de loi. Malheureusement, nous devons composer avec les résultats de ses démarches.

Nous n'avons pas de stratégie nationale, mais un projet de loi imparfait qui nécessite beaucoup de changements. Il n'y a jamais eu de livre blanc, vert ou de quelque couleur que ce soit ni aucun examen public approfondi des problèmes en matière de télécommunications. Le gouvernement actuel n'a jamais demandé aux Canadiens quels étaient leurs objectifs, qu'est-ce qu'ils attendaient de leur système de téléphonie.

Nous n'avons jamais vu depuis neuf ans aucun processus ouvert invitant le monde des affaires à faire connaître publiquement son opinion avant que le gouvernement n'élabore un projet de loi, pas après.

Le pire, c'est que malgré les paroles chaleureuses des ministres conservateurs, depuis le ministre du Commerce extérieur et le député de Frontenac jusqu'à Flora MacDonald et au ministre des Communications, ils n'ont jamais produit une vision correspondant aux belles paroles.

• (1755)

Je voudrais passer brièvement en revue ces engagements. Nous pouvons remonter jusqu'à l'exposé économique de novembre 1984 du ministre du Commerce extérieur quand il disait: «Il est manifestement nécessaire d'instaurer une politique nationale des télécommunications pour pouvoir profiter des possibilités qu'offrent une technologie en évolution rapide et la demande croissante de nouveaux services de télécommunications exprimée par les Canadiens.» Et il ajoutait: «Par une réforme réglementaire, l'État peut favoriser l'innovation et stimuler grandement l'économie canadienne.» Et pourtant, nous n'avons jamais vu de stratégie audacieuse qui annonce le projet de loi C-62.

Je peux continuer à remonter en arrière, mais je m'en abstiendrai, car ce ne sont que répétitions, et nous ne pouvons que noter le manque de stratégie, le manque de planification globale qui a présidé à l'élaboration de la mesure à l'étude.

Notre ministre actuel a déposé le projet de loi C-62 en février 1992. Quatre mois plus tard, lors de son étude préalable par le Sénat, il a dit ceci: «Retarder sa mise en oeuvre», en parlant du projet de loi C-62, «signifierait ralentir la croissance d'un secteur primordial pour l'économie canadienne.»

Pourtant, il y a plus d'un an que ce projet de loi a été déposé et ce n'est qu'aujourd'hui qu'il est présenté en deuxième lecture à la Chambre des communes. Les Canadiens peuvent constater que le gouvernement a laissé l'industrie dans un vide politique considérable pendant que les fondements de ce secteur évoluaient très rapidement. Le gouvernement n'a tout simplement jamais pu suivre le rythme des changements. Il se s'est jamais demandé comment ce secteur progressait et, partant, n'a jamais montré qu'il comprenait clairement ce qu'il fallait faire. C'est pourquoi la Chambre est saisie aujourd'hui d'un projet de loi imparfait.

En substance, le gouvernement a laissé le Canada aux prises avec une loi vieille d'un siècle et avec une longue série de décisions ponctuelles qui ont eu des conséquences sur les piliers de cette industrie, notamment l'assaut de la concurrence, la privatisation de Télésat et de Télé-globe, les progrès énormes dans la technologie et les services, tout cela, sans que le gouvernement ait une approche cohérente ou coordonnée, ce que nous lui demandons depuis des années.

Que nous laisse le projet de loi C-62? Quels devraient être ses objectifs? Ils devraient viser à donner une nouvelle orientation au secteur des télécommunications pour qu'il puisse maximiser les avantages, pour tous les Canadiens, de la révolution mondiale de l'information sur les plans de la connaissance, de l'alphabétisation, de l'éducation, de la formation et de la communication. Les bienfaits de cette révolution doivent se transmettre depuis nos grandes villes jusqu'à nos collectivités les plus éloignées. Or, ce projet de loi déposé en février dernier est loin d'être ce dont le pays a besoin.

Permettez-moi d'évoquer un certain nombre de questions qui ont été soulevées dans le rapport du Sénat à l'égard de ce projet de loi; je dis «un certain nombre», parce que nous ne saurions les passer toutes en revue ici même aujourd'hui. Je commence par ce que le projet de loi dit sur le chapitre des compétences.

Nous appuyons le projet de loi qui cherche à favoriser le principe d'une réglementation nationale des télécommunications. Nous nous sommes réjouis quand, en août 1989, la Cour suprême, dans l'affaire de l'Alberta Government Telephones, a rendu une décision qui était en grande partie favorable à l'idée que les télécommunications relèvent de la compétence du gouvernement fédéral.

Les libéraux croient que le Canada doit harmoniser les règles régissant ce secteur si l'on veut que tous les Canadiens bénéficient également des avantages de la